



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011

Numéro Délibération : DEL20111104_10

L'an deux mille onze le quatre Novembre , à 18:00 le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. Joël BATTEUX, Maire.

Etaient présents :

M. Joel BATTEUX, Mme Lydie MAHE, M. David SAMZUN, Mme Arlette MOUSSEAU, M. Olivier RICHARD , Mme Jeannine HOTTELARD, M. Pascal GRANGE, Mme Françoise LESTIEN, M. Bernard GARNIER, Mme Gaelle BENIZE-THUAL, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Pascale CLEMENT, M. Eric PROVOST, M. Jean-Michel TALBOURDEL, Mme Catherine TESSEYRE, Mme Jacqueline PERRIN, M. Jacques LE THILY, M. Christian SAULNIER, Mme Martine PICARD, Mme Marie-Odile BOUILLE, M. François BILLET, Mme Dominique NORVAL, Mme Regine LE BAIL, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Michel RAY, Mme Veronique GAUTHIER, M. Kada MAHOUR, M. Olivier PERON, Mme Celine GIRARD, Mme Josette EMONIDES, M. Jean-Christian DIAT, Mme Martine DARDILLAC, M. Patrick LE TALLEC, M. Kevin IZORCE, Mme Roseline AMELOT, M. Zack MOULLEC, Mme Nathalie BRUNEAU, M. Christian BERTIN, M. Jean-Louis GARNIER, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Eric EDOM, Mme Marie-Anne BRIEUX

Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :

Mme Marie-Christine BAUDET, M. Alain MANARA, Mme Patricia DUPRE-CORMERAIS, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA, M. Charles HERVY, Mme Maud DURANDET-CASCINO

Secrétaire de séance : M. Bernard GARNIER, Adjoint, a été désigné en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
VILLE DE SAINT-NAZAIRE

10 - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 4 NOVEMBRE 2011

Plan Local d'Urbanisme - Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUe du Point du Jour - Modification du PLU n° 7 - Approbation.

M. SAMZUN, Maire-Adjoint, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour permettre l'implantation d'un équipement commercial (Leclerc Drive) sur le secteur du Point du Jour, il s'avère nécessaire de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme, afin de reclasser en zone UE (zone « grands Equipements ») les terrains concernés, cadastrés BC 137, BC 138 et BC 140, qui se trouvent actuellement inclus en zone 2AUe (zone à urbaniser à vocation économique).

A cet effet, une enquête publique préalable à la modification du PLU a été organisée par arrêté municipal en date du 22 juillet 2011.

Conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification a été notifié par courrier recommandé du 28 juillet 2011 aux Personnes Publiques Associées, lesquelles n'ont formulé aucune remarque.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 août au 23 septembre 2011.

Trois observations ont été formulées dans ce cadre :

Deux remarques ont été portées directement sur le registre mis à la disposition du public, qui évoquent l'accentuation des problèmes de desserte routière sur la route des Commandières, compte tenu de l'accroissement prévisible de la circulation liée au développement de ce pôle commercial.

D'autre part, un courrier remis au commissaire-enquêteur, outre la remarque évoquée ci-dessus, propose également, pour compenser cette nouvelle urbanisation, le classement en zone naturelle de parcelles agricoles limitrophes.

Sur ce dernier point, les parcelles mentionnées sont exploitées et les agriculteurs les exploitant ne sont pas favorables à ce reclassement.

M. BOELS Alain, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, a rendu le 14 octobre 2011 son rapport et ses conclusions motivées par lesquelles il émet un avis favorable à cette modification du PLU, assortie d'une recommandation de prise en compte des implantations futures sur ce pôle par le Plan de déplacement urbain.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver en ce sens la modification n°7 de notre Plan Local d'urbanisme, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur et du dossier d'enquête annexés à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie et mairies annexes durant un mois et d'une mention dans les journaux Ouest-France et Presse-Océan, éditions départementales.

Conformément à cette même réglementation, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Nazaire, accueil de la Direction de la Programmation Urbaine et de l'Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précitée.

**Le Maire-Adjoint,
David SAMZUN**

SEANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Votants : 49

Pour : 44

Contre : 4

Abstention : 1